

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-026-16004/24/BM

■ Approbation du principe de l'élargissement du champs d'intervention de la Commission Métropolitaine d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) à Miramas

87841

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Autorité Organisatrice unique des transports et de la Mobilité Durable, a approuvé le 16 décembre 2021 son Plan de Mobilité métropolitain structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le Bus à Haut Niveau de Service de Miramas (BHNS).

Le BHNS de Miramas constitue un moyen de transport accessible, confortable et régulier. Le tracé du projet remplacera, à partir de début 2025, l'actuelle ligne 10, et l'améliorera en traversant la commune de Miramas, du village des marques au nouveau terminus Jean-Moulin en 18 minutes seulement. Le projet du BHNS « LeBus+ » offre une alternative efficace à la voiture individuelle permettant d'augmenter la fréquentation des transports en commun, d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer les nuisances liées au trafic routier. Les travaux seront aussi l'occasion de requalifier les espaces publics et de faire la part belle aux modes de transports actifs ainsi qu'aux aménagements paysagers.

La ligne BHNS « LeBus+ » s'étend sur un tracé de 6 kilomètres avec 13 nouvelles stations ainsi que des aménagements spécifiques, comme une piste cyclable de 1,7 km, qui seront créés au plus proche des lieux d'activités. Cette ligne sera également plus écologique avec l'emploi de véhicules électriques.

Cette ligne premium, baptisée BAM (LeBus+ à Miramas), propose un service de qualité et attractif, optimisée pour desservir les grands équipements comme la Médiathèque de Miramas, la zone d'activité des Molières ou bien encore les lycées et collèges du secteur. Les enjeux de ce projet seront notamment la décongestion urbaine, le développement de l'intermodalité ainsi que l'amélioration de l'attractivité des transports en commun en offrant aux usagers des espaces de qualité matérialisés par la réalisation de quais accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite, de bornes d'informations voyageurs, de distributeurs de billets ou bien encore l'accès à des services spécifiques. Enfin, la desserte de la gare SNCF permettra de créer un véritable nœud de mobilité métropolitain majeur avec le futur pôle d'échange multimodal de Miramas.

Les travaux nécessaires à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service « LeBus+ », reliant l'avenue Jean Moulin au Village des Marques de Miramas, vont occasionner des perturbations pour certains professionnels riverains du chantier.

Par délibération n°MOB-004-11728/22/CM du 5 mai 2022, le Conseil de la Métropole a approuvé le bilan de la concertation relative au projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas.

Par délibération n°FAG 059-483/16/CM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé la constitution de la Commission d'Indemnisation Amiable de la Métropole Aix-Marseille-Provence (CMIA) pour les préjudices économiques subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous sa maîtrise d'ouvrage.

Afin de minimiser l'impact des travaux liés à cette opération sur la vie économique locale, il est proposé d'élargir le champ d'application de cette Commission Métropolitaine d'Indemnisation Amiable aux préjudices économiques résultant des travaux nécessaires à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service « LeBus+ » reliant l'avenue Jean Moulin au Village des Marques à Miramas.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 059-483/16/CM du 30 juin 2016 du Conseil de la Métropole approuvant la constitution de la Commission d'Indemnisation Amiable de la Métropole Aix-Marseille-Provence (CMIA) pour les préjudices économiques subis par les professionnels riverains d'opérations d'aménagement sous sa maîtrise d'ouvrage ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 du Conseil de la Métropole portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du 16 décembre 2021 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Plan de Mobilité métropolitain ;
- La délibération n° MOB-004-11728/22/CM du 5 mai 2022 du Conseil de la Métropole approuvant le bilan de la concertation règlementaire relative au projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire pour la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de prendre en considération l'impact sur l'activité économique riveraine des travaux nécessaires à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service « LeBus+ » reliant l'avenue Jean Moulin au Village des Marques à Miramas ;
- Que l'élargissement du champ d'intervention de la Commission Métropolitaine d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques à ces secteurs concernés par les travaux nécessaires à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service « LeBus+ » reliant l'avenue Jean Moulin au Village des Marques à Miramas est de nature à répondre à ce besoin.

Délibère

Article unique :

Est approuvé le principe de l'élargissement du champ d'intervention de la Commission Métropolitaine d'Indemnisation Amiable des préjudices économiques, à l'examen des dossiers de demandes d'indemnisation des professionnels riverains des travaux nécessaires à la réalisation du Bus à Haut Niveau de Service « LeBus+ » reliant l'avenue Jean Moulin au Village des Marques à Miramas.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA